

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignant; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu L.

GAZETTE DE LIEGE.

SUISSE.

Berne, le 2 août. — Notre ville vient d'être témoin d'un événement aussi déplorable qu'extraordinaire.

Un Hanovrien octogénaire, ancien maître d'armes, habitait une maison de campagne près de Berne avec cinq filles, dont l'aînée avait environ trente ans et la cadette seize. Quoique fort retirée, cette famille vivait dans une certaine opulence. L'aînée des filles, joignant à un caractère impérieux une exaltation anti-religieuse, qui approchait du fanatisme, paraissait exercer un ascendant irrésistible sur ses sœurs. Un jeune Anglais, qui fréquentait depuis quelque temps leur maison, était épris de l'une des demoiselles. Par une belle soirée les cinq sœurs se promenaient en voiture dans les avenues de l'Engi; elles y rencontrèrent le jeune Anglais qui se promenait en cabriolet avec un ami. Un échange fut proposé et accepté. L'une des sœurs passa dans le cabriolet, et l'ami de l'Anglais dans la voiture. Par un second échange, l'Anglais se trouva seul avec celle des sœurs qu'il aimait. Peu après, les personnes placées dans la voiture n'aperçurent plus le cabriolet. Croyant qu'il était retourné à leur habitation par une autre route, elles y retournèrent de leur côté.

Après avoir attendu long-tems, l'aînée des demoiselles envoya dire à la police que l'on avait enlevé l'une de ses sœurs. Le lendemain ayant appris que le couple voyageur était à Fribourg, elle s'y rendit elle-même avec une de ses sœurs. Avant son départ elle dit aux deux cadettes, qu'elle laissait à la maison, que si elle n'était pas de retour à telle heure, c'était la preuve que leur famille était deshonorée; que dans ce cas, il était de leur devoir à toutes les quatre de renoncer à une vie dont l'honneur faisait tout le prix. Elle exigea même de ces deux filles un serment solennel qu'elles se noieraient, si elle ne revenait pas à l'heure indiquée. Arrivée à Fribourg, elle ne put point déterminer sa sœur à retourner au sein de sa famille. Alors la sœur aînée résolut de mourir avec celle de ses sœurs qu'elle avait amenée. Elles se rendirent donc aux bords de la Sarine. Là, la jeune sentit défaillir son courage. « Tuez-moi, disait-elle à sa sœur, je ne pourrai jamais me jeter à la rivière moi-même. » L'aînée tira aussitôt un poignard, mais des paysans qui arrivèrent empêchèrent que le crime ne se consommât. Il paraît aussi que dans ce moment il se fit un changement dans les idées de cette personne extraordinaire. Elle envoya en hâte à Berne pour prévenir ses sœurs cadettes de ne pas accomplir leur serment. Mais il n'était plus tems.

Les deux jeunes filles, après avoir préparé pour leur vieux père, avec le soin le plus minutieux, tout ce dont il avait besoin pour la journée, s'étaient vêtues avec beaucoup d'élégance, mais surtout avec l'attention la plus scrupuleuse à ce que la décence ne pût être blessée lorsqu'on les retirerait de l'eau. Arrivées au bord de l'Aar, elles se lièrent l'une à l'autre avec un schall et s'y précipitèrent en se tenant embrassées. C'est dans cette position que l'on a trouvé leurs corps. L'Anglais et son ami, ainsi que la sœur aînée qui ne déguise rien de ce qu'elle a fait ou conseillé, sont placés sous une étroite surveillance; la justice est saisie de cette affaire.

ANGLETERRE.

Londres, le 5 août. — La nouvelle association catholique de Dublin a tenu une autre séance, samedi dernier, mais il ne s'y est passé rien d'un grand intérêt. Le nombre total des membres s'élève déjà à 151.

Des lettres de Guatemala, datées du 3 mai, annoncent que M. Manuel-Joseph de Arce venait d'être élu président des états confédérés de l'Amérique centrale. M. de Arce est connu pour être un homme d'état fort habile, et un ferme soutien des libertés de ses concitoyens. M. Juan Francisco Sosa avait été nommé envoyé en Angleterre. Cet agent diplomatique devait se mettre sous peu en route pour cette mission, accompagné de M. Raphaël del Bario, son secrétaire de légation.

FRANCE.

Paris, le 5 août. — Les 30 millions 688 mille 268 francs de rentes 5 p. 100 qui viennent d'être convertis, donnent 24 millions 550 mille 615 fr. de 3 p. 100.

Sur 197 millions de rente, il y a eu 30 millions de convertis, et dans ce nombre il faut comprendre toutes les rentes dépendantes, celles des receveurs-généraux, des établissemens et des fonctionnaires publics, etc., etc. On peut juger par ce résultat, la confiance que le ministère inspire à la France; c'est un calcul purement arithmétique.

Tout désormais en France est flottant, depuis le ministère jusqu'à la dette.

Le ministère et le syndicat ont fait à la bourse des efforts incroyables contre les révoltés des 5 pour cent. On appelait les 3 pour cent la dette ministérielle, et les 5 la dette nationale.

On y parlait beaucoup d'un traité d'alliance offensive et défensive qui aurait été conclu entre la trésorerie et la Judée.

La saisie du n° du *Courrier français* dans lequel était insérée la lettre de M. Mollard, n'ayant pas été signifiée dans les délais voulus par la loi, se trouve périmée, et en conséquence les numéros saisis ont été rendus aujourd'hui à l'administration. Ils vont être expédiés à ceux de nos abonnés qui ne les avaient pas reçus.

Un journal annonce aujourd'hui d'une manière positive que l'une des premières propositions qui seront faites au prochain congrès du Mexique sera le doublement des droits de douanes, contre

les sujets des gouvernemens qui n'auront pas reconnu l'indépendance de cet état.

— La cour de cassation s'est occupée aujourd'hui du pourvoi relatif à l'affaire du sieur Lefebvre, curé de Carville, M. de la Plaigne-Barris, avocat-général, a conclu au rejet du pourvoi. La cour, après quelques minutes de délibération, a rendu un arrêt motivé, par lequel elle a rejeté le pourvoi.

— Le capitaine-général des îles Baléares, a reçu, dit-on, de la cour d'Espagne des ordres très-pressans à l'effet de mettre l'île de Minorque en état de défense. On a lieu de croire que les émigrés espagnols qui sont en Angleterre et en Afrique doivent se réunir à Gibraltar pour s'y embarquer sur des corsaires colorbiens, et pour tenter d'y enlever cette île de vive force. (Pilote.)

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Extrait de la correspondance du général Roche, adressée au comité de la société philanthropique en faveur des Grecs à Paris.

Le comité a cru devoir à ses nombreux souscripteurs de leur communiquer les renseignemens qui constatent le véritable état des affaires en Grèce. Il espère qu'ils y verront de nouveaux motifs pour redoubler de zèle et d'efforts en faveur d'une nation héroïque et chrétienne qui ne sera pas abandonnée du ciel ni privée de l'assistance des hommes de bien.

A MM. les membres du comité central grec, à Paris.

Napoli de Romanie, 12 juin 1825.

Messieurs,

J'arrive de Modon où j'ai dû me rendre à bord de la frégate de M. le chevalier de Rigny, afin de le prier d'employer ses bons offices en faveur du fils du bey de Mania, qu'Ibrahim-pacha a gardé malgré la capitulation de Navarin, qui portait expressément que toute la garnison serait renvoyée sur parole d'honneur. Ce pacha étant absent à la tête de son armée qui marche sur Calamata, nous n'avons pu rien savoir de sa résolution. Je me suis donc décidé à me rendre ici où ma présence est utile.

Le 4 de ce mois, le gouvernement grec a fait une proclamation qui invite toute la nation à prendre les armes, la patrie étant en danger de tout côté.

Deux mille hommes étaient partis pour Hydra, parce qu'on craignait quelque tentative de la part de l'escadre de Constantinople, mais heureusement pour les Grecs, une barque arrivée d'Hydra a apporté la nouvelle de la dispersion de la flotte du capitain-pacha, composée de cent voiles. Le vice-amiral Sackturi les a attaqués à la hauteur du cap d'Oro et de l'île d'Andros le 2 courant. Le combat a continué jusqu'au lendemain.

Les Grecs ont brûlé un vaisseau rasé, deux corvettes et un brick, et se sont emparés d'un grand nombre de bâtimens de transport. La flotte turque vivement poursuivie par l'amiral Sackturi s'est réfugiée dans différens ports, ainsi elle n'a pu opérer intacte sa jonction avec la flotte égyptienne.

Le vaisseau rasé de 64 canons, sorti tout récemment du chantier, qui avait à son bord le trésor de l'escadre et environ 1000 hommes, a sauté; ainsi que la frégate de 54. Les Grecs ont ramassé dans la mer environ 250 hommes et le capitaine du vaisseau qui est prisonnier, les Grecs ont perdu deux brûlots tués et deux blessés qui sont arrivés ici.

Le capitain-pacha s'est sauvé vers Boudoum avec 25 bâtimens; Miaulis qui a joint son vice-amiral Sackturi, après la bataille, poursuit le reste de cette flotte qu'ils espèrent détruire entièrement. 15 bâtimens de cette escadre se sont réfugiés à Caristo et une des frégates a fui à Constantinople. Neuf bâtimens de transports capturés, sont conduits à Hydra et à Spezzia, chargés de munitions de guerre, savoir: 1500 barils de poudre, 1500 barils de cartouches, 20,000 boulets, pelles, pioches et autres articles de guerre.

Ibrahim-Pacha s'est porté vers Arcadia, où il a eu une affaire avec les Grecs. L'Archimandrite Papa-Flecha, ministre de l'intérieur, le général Keplala et quelques autres personnes de distinction ont été tués sur le champ de bataille, en se défendant avec un courage héroïque; mais ils ont dû succomber à la baïonnette des Egyptiens et à leur cavalerie.

L'on compte maintenant sur l'influence de Colocotroni pour ranimer les Grecs. Il écrit qu'il espère pouvoir amener 10,000 hommes aux environs de Navarin, avant de se mesurer avec Ibrahim-Pacha.

Les affaires des Grecs dans la Grèce orientale sont plus favorables. Les Turcs sont cernés à Salona par le brave général Goura.

L'héroïne Bobolina a été tuée à Spezzia d'un coup de fusil. Son fils ayant enlevé une jeune grecque d'une bonne famille, l'a conduite chez sa mère; les parens de la jeune fille l'ayant réclamée, Bobolina a refusé de la rendre; c'est alors qu'elle est tombée sous leurs coups.

La corvette française la *Diane* arrivée ici hier, nous a dit que la flotte grecque forte de 80 voiles, accompagnée de 15 brûlots, est partie de Milos il y a trois jours pour se rendre à Soula, où les deux flottes ennemies sont réunies: les Grecs espèrent les brûler; ils sentent que le salut de la Grèce en dépend.

Les Autrichiens traitent les Grecs en vrais ennemis.... Un bâtiment anglais porteur de 40,000 liv. sterl. est arrivé dans ce port le 6 du courant (juin).

Deux frégates achetées en Amérique sont attendues ici. L'équipage américain restera au service de la Grèce.

Le fils du brave Canaris est chez moi depuis dix jours ; son père en s'embarquant sur son brûlot m'a écrit une lettre pleine d'affection et de reconnaissance envers vous, Messieurs : il vous promet, dit-il, en reconnaissance de vos bienfaits pour cet enfant de redoubler de zèle en servant sa patrie, afin de mériter davantage vos bontés. J'attends donc vos ordres pour le départ de ce jeune homme et de quelques autres jeunes Grecs.

Agréer, etc.

Le général Roche.

Napoli de Romanie, le 23 juin 1825.

Messieurs,

Par ma lettre en date du 18 courant (*), je me plaignais à vous de l'indifférence des chrétiens d'Europe envers les Hellènes. Les officiers européens qui servent chez leurs ennemis conduisent leurs bataillons à des succès auxquels ils n'étaient point accoutumés. Les Grecs étaient en état de se soutenir par eux-mêmes, si les cabinets de l'Europe eussent gardé une parfaite neutralité. Mais quand on voit une centaine de navires européens, particulièrement des autrichiens, servir de transport aux Egyptiens ; quand on voit des bâtimens de guerre escorter leurs convois et même leur fournir des canons, comment ne succomberaient-ils pas ?

La marine grecque continue à rendre les services les plus signalés. Sur le vaisseau rasé turc qui a été brûlé au cap d'Oro, il y avait 13 millions de piastres pour solder les armées turques. Aussitôt que le divan a su la dispersion de sa flotte, il a fait décharger les bâtimens de transport, prêts à faire voile, avec des munitions de guerre et de bouche qui devaient rejoindre le capitain-pacha. Nous venons d'apprendre que le 12 juin (31 mai), la flotte turque, voulant sortir de Souda, a eu son avant-garde attaquée par les Grecs, qui l'ont obligée de rentrer dans le port. Le 13, les Turcs ont tenté une seconde sortie avec des forces plus considérables ; mais les Grecs avec leur intrépidité ordinaire, leur ont brûlé une corvette et ont mis le feu à une frégate, qui s'est sauvée et est parvenue à éteindre l'incendie qui n'avait pas encore fait de grands progrès à son bord. La flotte turque est toujours bloquée à Souda.

Les Hellènes se plaignent que la goëlette du roi l'*Amarante* a porté 13 millions de piastres d'Egypte, en Crète, et un brick français, 30 pièces de canon de campagne à Modon. Le journal d'Hydra, ayant publié un article sur cette violation de la neutralité, j'ai cru devoir demander au gouvernement grec des preuves de cette accusation. J'aurai l'honneur de vous envoyer plus tard copie de ma lettre à ce gouvernement, ainsi que sa réponse.

Les Arabes-Egyptiens, après avoir battu les Grecs campés devant Navarin, ont marché dans l'intérieur de la Morée ; ils ont occupé Nisi, Calamata et Léondaris ; ils brûlent et dévastent tout en vrais barbares, ils n'épargnent ni femmes ni enfans ; c'est une désolation générale ; s'ils continuent à poursuivre leurs succès, vous apprendrez bientôt, Messieurs, que le Péloponèse n'est plus qu'un désert. Alors quels reproches n'aura pas à se faire l'Europe chrétienne !

Nous venons d'apprendre à l'instant que l'ennemi est entré à Tripolitza. Les Grecs, en se retirant, ont brûlé cette ville et les villes et les bourgades environnantes.

Le gouvernement provisoire des Hellènes m'a fait la proposition de prendre le commandement de la place de Napoléon de Romanie. J'ai été très sensible à cette honorable marque de leur confiance, et j'apporterai tout mon zèle et tout mon dévouement à la défense de la malheureuse Grèce. J'ai l'honneur de vous soumettre une demande du ministre de la justice qui prie le comité de vouloir bien lui envoyer les livres qui lui sont le plus nécessaires pour son ministère. Les autres ministères ont aussi les mêmes besoins.

Agréer, Messieurs, etc.

Napoli de Romanie, le 28 juin 1825.

Messieurs,

Depuis que les barbares ont défait le général Colocotroni, Ibrahim-Pacha en général habile et bien conseillé, a profité de la terreur panique des Grecs pour marcher immédiatement sur Napoléon. Sa tête de colonne a paru au poste des Moulins le 25 au matin.

Je me transportai au poste des Moulins, afin de conférer avec le prince Ypsilanti qui y commande. C'est un poste très-important pour les Grecs qui y ont leurs moulins et une grande partie de leurs provisions. A mon retour auprès du gouvernement à Napoléon, je fis sentir la nécessité de renforcer ce poste, car le prince Ypsilanti n'avait sous ses ordres qu'environ 200 hommes de troupes irrégulières. Le gouvernement lui expédia une compagnie de voltigeurs du nouveau régiment de ligne qu'on organise ici, et 300 palicars ou tirailleurs grecs. J'observai le mouvement de l'ennemi ; il sortit du défilé des moulins en se formant par pelotons, ensuite par divisions ; après s'être déployés sur deux lignes avec beaucoup d'ordre, les Arabes formèrent les faisceaux d'armes, et firent halte pour dîner. Dans le courant de la journée, il y a eu quelques escarmouches entre les avant-postes. Les forces de l'ennemi se montaient à 5,600 hommes d'infanterie, 6 à 700 de cavalerie, et deux petites pièces de campagne. Les forces des Grecs au commencement de l'action, étaient seulement de 250 hommes, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire. A 4 heures et demie, l'ennemi s'est formé sur trois colonnes et a marché sur les Moulins. La plus forte colonne, composée d'infanterie, est venue se placer à la gauche de la montagne, sur la route d'Argos. Une seconde colonne s'est dirigée sur la montagne, afin de tourner les Moulins, tandis que la troisième colonne arrivait par la route de Civeri. Le prince Ypsilanti avait disposé ses 250 hommes de la manière suivante : une centaine occupait la droite des Moulins ; le même nombre était à la gauche et s'étendait un peu sur la pente de la montagne ; le reste était placé au centre. Plusieurs mistics se trouvaient sur le rivage pour soutenir l'infanterie grecque. A cinq heures l'attaque générale commença : les Grecs la soutinrent avec un courage extraordinaire. En vain la colonne égyptienne, marchant par la route de Civeri, voulait forcer l'entrée des moulins ; elle fut repoussée trois fois de suite, et à six heures un quart elle fut mise en déroute. Les Grecs la poursuivirent un instant ; mais la crainte de la cavalerie ennemie les fit retourner à leur poste. A six heures et demie, l'ennemi se rallia et dirigea sa marche sur le revers de la montagne où il s'arrêta pour rappeler ses tirailleurs. Pendant que l'aile gauche des Grecs battait l'ennemi, la colonne

(*) Cette lettre n'est pas parvenue au comité.

du centre était parvenue jusqu'au pied de la montagne, et on se battait sur ce point, dans les jardins clos, que j'avais conseillé le matin au prince Ypsilanti de faire créneler, lui recommandant d'y placer un poste. A 7 heures moins un quart, la fusillade se ralentit, et à 7 heures elle recommença avec plus de force. Pendant la durée du combat l'ennemi renforça continuellement ses colonnes d'attaque, ainsi que les Grecs à qui le gouvernement avait envoyé jusqu'à 450 hommes, ce qui portait, vers 7 heures, les forces d'Ypsilanti à 700 hommes, et vers 8 heures du soir à 900. A cette époque les Turcs commencèrent à se retirer en désordre vers la route d'Argos. La colonne du centre voulut prendre position sur la montagne en face des Moulins ; mais la compagnie de voltigeurs la poursuivit et la mit en déroute. La perte de l'ennemi est d'environ 400 hommes tant tués que blessés ; celle des Grecs a été très légère. Le brave colonel Macriani a été dangereusement blessé au bras. Les mistics ont parfaitement secondé le prince Ypsilanti par un feu de mitraille bien nourri. La conduite de la marine en cette journée a été très avantageuse au petit corps des troupes grecques. M. de Croze, ancien officier de la marine française, commandant l'un des mistics, s'est particulièrement distingué, ainsi qu'un jeune officier de Bruxelles, M. Trumper.

M. le contre-amiral de Rigny qui dans cette circonstance se trouvait à l'ancre sur ce point pour y faire de l'eau, a eu la bonté de recevoir à son bord le colonel grec Macriani, et lui a fait donner les secours dus à sa valeur. La veille de la bataille, M. de Rigny avait eu l'humanité de faire transporter à son bord des femmes et des enfans qui se trouvaient aux Moulins. Dans cette circonstance, les Grecs ont prouvé aux barbares que lorsqu'ils sont bien commandés ils se battent comme des hommes dignes de devenir libres. Les belles et riches vallées de Modon, Calamata et Léondari, après avoir été pillées et les habitans massacrés, ont été livrées aux flammes. Depuis qu'Ibrahim-Pacha est dans la plaine d'Argos, il a brûlé cette grande ville et a réduit en cendre cette fertile plaine où il y avait des milliers d'oliviers. Il a placé son camp près des ruines d'Argos. S'il reste long-tems dans cette position, les Grecs auront le tems de lui couper la retraite, soit par les défilés de Tripolitza, soit par ceux de Corinthe. Il ne peut faire le siège de Napoléon, n'ayant ni canons, ni munitions de guerre, ni provisions de bouche. Il comptait sur sa flotte que les Grecs tiennent strictement bloquée à Souda. Le général Roche.

P. S. Je viens d'apprendre à l'instant que les Arabes se retirent ; ils ont pris la route qui conduit également à Tripolitza et à Calavrita ; mais on ignore quelle sera leur direction. Le gouvernement vient de donner l'ordre à des guérillas de le suivre, afin de les entamer dans leur marche rétrograde. Le véritable but d'Ibrahim-pacha est de porter partout la désolation, car il sent bien qu'il lui est impossible pour le moment, de conquérir le Péloponèse.

Nota. D'autres lettres du général Roche, annoncent que les Egyptiens ont massacré l'archevêque de Modon, après lui avoir fait subir des tourmens atroces.

Trieste, le 27 juillet. — Un capitaine de navire, qui vient d'arriver d'Odessa, rapporte, qu'il a rencontré un navire autrichien, par lequel il a appris qu'Ibrahim-pacha, après deux combats qui ont eu lieu dans l'intérieur de la Morée, a été blessé, et fait ensuite prisonnier par les Grecs.

— Le *Diario* de Rome, du 28 juillet, parle d'un jeune Grec qui avait passé dans le camp ottoman, et aurait embrassé l'islamisme ; mais que deux de ses frères, instruits de sa désertion, s'étaient introduits dans le camp, vêtus à la turque, et l'avaient assassiné ainsi que Reschid-pacha.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 10 AOUT.

Les assises de la province de Liège, pour le quatrième trimestre de l'an mil huit cent vingt-cinq, s'ouvriront le lundi 10 octobre prochain, à Liège.

Sont nommés pour les présider Monsieur Dupont-Fabry, et pour y siéger en qualité de juges, Messieurs de Macar, van der Vrecken, van der Heyden à Hauzeur et Leclercq et pour suppléans en cas de besoin, Messieurs Haenen et de Hoyos, tous conseillers à la cour.

Les assises de la province de Namur, présidées par M. Dupré, conseiller ; celles de la province de Limbourg, présidées par M. Franssen, conseiller ; et celles du grand-duché de Luxembourg, présidées par M. le conseiller Piret, s'ouvriront à la même date, du 3 octobre 1825.

— Il paraît que le tonnerre est tombé hier dans plusieurs quartiers de la ville, et notamment dans une maison de la rue Lulay-des-Jésuites, près la rue Mery. Il est entré par la cheminée, dans une pièce au rez-de-chaussée, où se trouvaient plusieurs personnes ; il a fait le tour de cette pièce, est entré delà dans le corridor, d'où il est sorti suivant le fil d'archal de la sonnette, a traversé ensuite la place de l'Université, la rue Sœurs-des-Hasques, où il a été vu par plusieurs personnes, s'est élevé ensuite au dessus du chœur de St.-Paul, et delà, prenant une direction nouvelle, il a traversé Vinave-d'Ille, et est venu se perdre vers la salle de spectacle, où on a cessé d'en suivre les traces. Personne n'a été blessé.

— Le roi a dû arriver le 8 à Harlem.

— Le 8 de ce mois, le nommé Maillard, concierge au palais-de-justice à Anvers, s'est tué au moyen d'un fusil dont il a fait partir la détente avec une latte de longueur qu'il tenait à la main.

On ne connaît point les motifs qui ont pu le porter à cet acte de désespoir.

— Dans notre numéro du 4 de ce mois, en citant les noms des fabricans de notre province qui avaient obtenu des prix à

l'exposition de Harlem, nous avons indiqué la maison Engler et Co à Verviers comme n'ayant remporté qu'une médaille d'argent. C'est une erreur que nous nous empressons de rectifier. La médaille d'or décernée à M. Engler pour les draps à l'exposition de Gand, lui a été confirmée à Harlem.

UN FLANEUR.

Mon cher lecteur, si vous ne connaissez pas mon voisin Tédion, vous ignorez ce qu'est un flaneur. Le prototype de tous les musards, de tous les tardifs qu'on a mis sur la scène, c'est mon voisin. Je crois que c'est pour lui qu'on a créé ce nouveau mot, remarquable par son harmonie imitative, pour peu qu'on appuie sur la première syllabe.

Mon voisin Tédion a trente-six ans, trois mille livres de rentes; il est garçon et vit seul. Comme il m'est permis de pénétrer de temps-en-temps dans l'appartement garni qu'il occupe, j'ai recueilli quelques données sur son caractère et sa conduite.

Eveillé d'ordinaire, et quelle que soit la saison, à neuf heures, il combat encore pendant une demi-heure contre sa nature *assomolente*. Quand il n'a point recours à la main de son figaro, ce qui arrive des deux jours l'un, on peut espérer qu'il aura complété sa toilette à dix heures. Il déjeune alors en trempant méthodiquement ses trois tartines dans sa jatte de café. A onze heures, il est sur le pavé.

Que deviendra-t-il? il n'a rien, absolument rien à faire. Depuis quelques jours une affaire criminelle occupe la cour d'assises; elle excite la curiosité publique. Les débats viennent de s'ouvrir. Tédion se dirige vers le Palais; mais il est trop tard, tout est plein. Où aller maintenant? Pendant une heure il parcourt le grand corridor, demandant au premier venu quelques détails sur ce qui se passe aux assises. Bientôt, ennuyé, il sort. Quel bonheur! il y a parade sur la place St-Lambert, la musique se fait entendre: des masses de curieux contemplant les évolutions, et M. Tédion de faire nombre avec eux.

Vers deux heures, vous le voyez arriver, tantôt au *Café de la Comédie*, tantôt au *Café du Commerce*. Là, sa tasse à côté de lui, il parcourt un journal, s'interrompt souvent pour voir qui entre, pour écouter les plaisanteries qu'excite parmi les joueurs de domino une école ou un coup de maître. Vous le voyez alors abandonner le journal dont il n'a pas lu la première page, s'approcher pour mieux entendre, et, le menton appuyé sur le pommeau de sa canne, s'établir à côté des joueurs qu'il ne quittera que lorsqu'ils leveront la séance.

Pour peu que vous connaissiez M. Tédion, si vous êtes au café pour lire les feuilles, gardez-vous d'approcher de lui. Il n'y a pas d'homme au monde d'une humeur plus questionneuse; ses amis l'ont surnommé *le point d'interrogation*. La cause du jour, un bruit de ville, une nouvelle du théâtre, un acte du gouvernement, vont successivement devenir le texte d'une foule de questions. Vainement, pour le faire lâcher prise, répondez-vous oui et non, feignez-vous de ne pas l'entendre; vainement, en élevant la feuille entre vous et lui, en guise de paravent, espérez-vous en être abrité contre un flux de questions. Rien ne l'arrête et la forme de ses interrogations proscrit la ressource du monosyllabe: *que dites-vous de cela? Comment pensez-vous que cela tournera?* etc.

Suivons mon voisin au spectacle. Là, toujours arrivé des premiers, la descente du lustre, l'exhaussement de la rampe, les plaisanteries du parterre, sont pour lui, en attendant le premier coup d'archet, des plaisirs nouveaux, quoique goûtés mille fois.

Co qui désole M. Tédion, c'est que notre salle ne soit point ouverte tous les jours, c'est, surtout, qu'elle soit fermée en été. Les plaisirs de la soirée se réduisent alors pour lui à écouter la retraite. On nemanque guères de le voir au premier rang des auditeurs rangés en demi-cercle autour des exécutants. Vous l'apercevrez aussi tous les jendis, assistant, au milieu des groupes rassemblés sur le quai de la *Sauvenière*, aux concerts donnés à la *Société Militaire*.

Jamais il n'a manqué la messe de midi. Il y est un quart d'heure avant et après tout le monde. On sent aisément que la pièle n'a aucune part à cette assidue; des 11 heures, il a assisté à la messe paroissiale. Ce n'est pas précisément non plus qu'il soit amateur de musique ou que des goûts plus profanes encore l'attirent en ce lieu. Tout ce que cherche M. Tédion, c'est le bruit, le mouvement, cette espèce de sensation qui nous fixe à une croisée pour assister au passage d'une longue file de fantassins, dont le dernier ressemble de tout point au premier; c'est sur-tout une agitation purement extérieure, qui le soulage de la fatigue de se mouvoir, de l'effort de penser, de l'ennui d'être avec lui-même, genre de société pour laquelle il a une invincible antipathie. M. Tédion n'est pas un homme qui s'amuse; il se laisse amuser.

Mais quelle joie inespérée! Une nouvelle agitation règne au sein de notre cité. De toutes-parts les travaux publics ont commencé. Quais élargis et combles, ponts abattus, maisons démolies et à démolir, quelle source intarissable de plaisirs pour mon oisif voisin! Collé naguères, dès qu'il sortait de chez lui, contre le garde-fou de la place aux chevaux, pendant des heures entières il y contemplait les travaux. Que d'observations à écouter et à faire! Quel inépuisable sujet d'entretiens faciles à engager! Il m'est parfois arrivé de passer, immédiatement après mon dîner, sur les lieux, d'y voir M. Tédion, appuyé sur le garde-fou et de l'y retrouver encore à la chute du jour. Maintenant que les ouvriers sont au delà du Pont d'Ile, il y a presque fixé son domicile. A demi-couché sur la rampe, d'un coup d'oeil il embrasse le cercle des opérations. S'il quitte son poste, c'est pour se diriger tantôt vers le pont de Torrent, tantôt vers le terme du nouvel aqueduc. Naguères on l'a vu partager son existence entre ces diverses stations et la place St-Lambert, où le spectacle des démolitions récentes l'enchaîne souvent des heures entières. Il espère bien que la démolition des deux maisons, qui nuisent encore à la régularité de la place, est un plaisir qu'on lui réserve pour l'an prochain.

Si quelques opérations un peu inarquantes viennent interrompre la monotonie des travaux ordinaires, M. Tédion, toujours au courant, est de bonne heure au premier rang des curieux. Les jours où l'on a culbuté le pont du Marché-Neuf et celui qui avoisinait l'Université sont, avec ceux des premières représentations d'*Hariadan-Barberousse* et de *Cardillao*, les plus beaux jours de sa vie.

Vous dirai-je où l'on trouve encore M. Tédion? Voyez-vous sur la Batte cet homme qui se délecte du spectacle de l'arrivée des voyageurs qui se dirigent vers la barque de Maëstricht? L'y voyez-vous stationné jusqu'après le départ de la galiote? C'est lui. Apercevez-vous, vers le soir, au quai d'Avroy, cet honnête citadin, qui, les yeux fixés, avec une apparente anxiété, vers le point le plus éloigné de la rivière, s'achemine à la rencontre de la barque de Huy, et assiste avec assidue au débarquement des passagers et même des paquets? C'est lui. Les jours de thèse, distinguez-vous cette bouche béante et billante, qui appartient évidemment à un homme qui ignore l'idiotisme dans lequel la discussion est engagée? C'est lui. Un saltimbanque est arrêté dans la rue. Reconnaissiez-vous cet individu qui, après avoir fait ses délices du Signor Ambrosio, ne dédaigne ni le menuet de l'ours, ni les cabrioles du singe, ni la walse du chien en camisols, ni même le coup d'archet et le *lambique-jaro* de M. Moreau? C'est encore lui. Voyez-vous dans la rue

cet homme, à marche lente et sans but, au regard vagabond, tirant sa montre presque à chaque pas, consultant tous les cadrans et même les pendules étalées? Le voyez-vous arrêté, pour la sixième fois, devant les affiches du spectacle, qu'il semble condamné à apprendre par cœur? Le voyez-vous enfin, alternativement fixé, pendant une heure, devant les gravures d'*Avanzo* et les livres de *Guilmard*; c'est lui, c'est toujours lui. Qu'on est heureux d'être garçon, avec trois mille livres de rentes et rien à faire! La belle vie que celle de M. Tédion!

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Nous empruntons au *Journal de Bruxelles* l'analyse d'un rapport fait aux états provinciaux du Brabant méridional par la commission d'instruction publique de cette province. Le défaut d'espace nous oblige à nous borner à ce qui concerne l'université de Louvain: nous ne faisons que rapporter et abrégé. Sans partager tous les vœux exprimés par la commission, dans lesquels, à notre avis, domine trop le souvenir d'usages surannés, nous croyons comme elle à la nécessité de diminuer les frais d'instruction et de donner une impulsion efficace aux études.

« Les états de la province avaient déjà émis le vœu, et l'ont répété dans cette session, de voir s'établir dans cette université un cours de physique et des phénomènes de la nature; ils désiraient aussi une réduction dans les frais d'enseignement que l'extinction d'un grand nombre de bourses anciennes rend difficile à suivre, et le rétablissement de collèges ou pensionnats, où les élèves recevraient pour un prix modéré le logement et la nourriture, et seraient astreints à une certaine discipline qui les déterminerait à consacrer à l'étude un tems qu'ils ne passent que trop souvent dans la dissipation et au péril de leurs mœurs, de leur fortune et de leur santé.

« Ils désirent également la suppression des *cipres* ou banquets, restes d'un ancien usage de la ci-devant université de Louvain, sujet à beaucoup d'abus, donnant lieu à des dépenses souvent onéreuses pour les parens, et que déjà une disposition de l'impératrice Marie-Thérèse du 13 février 1755 avait réprimés.

« Un autre point encore d'un très-haut intérêt a excité la sollicitude des états, c'est le rétablissement de ces compositions et examens qui avaient autrefois lieu dans les universités à la fin des cours, qui excitaient une si noble émulation parmi les élèves et qui ont fait l'éclat de ces universités d'où sont sortis tant de sujets illustres et utiles à leur patrie... »

« Des récompenses honorifiques, des bourses pour la continuation des études, le droit exclusif d'admission à certains emplois, qui exigent une instruction distinguée et dont ces concours étaient la meilleure garantie, et le perfectionnement de cette même instruction, tels étaient les avantages des concours... »

« Il serait encore un autre moyen d'utiliser ces concours, mais que les états de la province du Brabant méridional n'ont pas mentionné dans le rapport, parce qu'il tient à l'administration générale, quoiqu'il en ait été question dans leurs délibérations. Ce serait d'ouvrir annuellement un concours entre un certain nombre de meilleurs élèves de six universités du royaume réunis. L'honneur d'avoir les premiers sujets engagerait ces établissements à rivaliser de zèle, et tournerait ainsi à l'avantage de l'instruction générale. »

Pourquoi ne seraient-ils pas aussi rétablis dans les universités? En vain dit-on qu'il en existe, puisque tous les ans chaque université propose quelques questions sur lesquelles elles demandent des mémoires à leurs élèves. Mais il y a loin de ces concours à ceux dont les états votent le rétablissement; les premiers sont volontaires du côté des élèves, et il dépend des professeurs d'admettre ou de rejeter les mémoires. Il n'y est attaché d'ailleurs qu'une faible prérogative, et ceux des concurrents qui n'ont pas le bonheur de remporter la palme éprouvent le chagrin de ne voir tenir aucun compte de leurs efforts; leurs noms mêmes restent inconnus. D'autre part, il y a moins de mérite à travailler chez soi, à loisir, à l'aide de ses livres et quelquefois de conseils, à un mémoire qui ne doit paraître qu'après un an, que de répondre dans un temps court et déterminé, en l'absence de tous livres et de toute coopération, à des questions qui, pour n'être susceptibles que de réponses concises, mais exactes, sur toutes les branches de l'enseignement, n'en sont pas moins préférables à des vastes compilations sur un seul point, qui n'attestent souvent que la longueur du tems employé à des recherches aussi inutiles que contraires au développement du génie. »

Le *Constitutionnel* annonce qu'un nouveau Gilbert vient de se révéler à la France. Il s'agit d'une épître intitulée *Adieux à Sidi Mahmoud*. C'est un tableau hideux de vérité. Au dire du *Constitutionnel*, l'épître étincelle de beaux vers. La littérature attendait en effet un Juvénal politique. Depuis Chénier, le fouet mordant de la satire semblait ne plus trouver de main assez forte pour le porter; s'est-il enfin rencontré un interprète de tout ce qu'il y d'indignation au fond des coeurs? C'est ce que nous ne pouvons encore affirmer que sur parole; nous verrons bien.

CHARADE.

L'on fait sortir ton pain de mon premier,
Ton chauffage de mon dernier,
Gare que ton cheval n'attrape mon entier.
Le mot de la dernière énigme est *Chardon*.

TEMPÉRATURE DU 10 AOUT.

A 9 h. du mat., 13 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 15 1/2 d. au-dessus.

AVIS. — Le public est prévenu que pour le remplacement par un neuf de l'ancien seuil d'aval du pertuis de navigation, ménagé dans la digue formant le coup d'eau des usines de Grivegnée, appartenant à MM. Orban et fils et Dehassé-Comblen, la navigation de la rivière d'Ourthe interrompue sur ce point depuis le 12 jusqu'au 18 courant, recommencera s'effectuer le 18 août 1825.

Liège, le 6 août 1825.
Le greffier des états de la province de Liège, chevalier de l'Ordre du lion belge, BRANDÈS.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 9 août.

EFFETS PUBLICS. — Ils n'ont pas éprouvé de variations.
CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à 178 p. 100 de perte; le Londres court s'est traité à 397 1/2, il est resté papier, et le papier à deux mois à 397; le Paris court et à terme ont été vivement recherchés à la cote d'hier; il ne s'est rien traité en Francfort ni Hambourg.
MARCHANDISES. — Il s'est vendu divers lots de café: environ 600 balles de St. Domingue de 37 3/4 à 38 cents; 155 balles Havane à 36 60/100 cts; et 150 balles Sumatra de 37 1/4 à 37 3/4 cents.

262 Caisses sucre Havane blond ont été payées fl. 26, en entrepôt, et 100 autres de la même espèce fl. 25 3/4 cents. Il s'est traité 200 barils potasse d'Amérique à fl. 18, et 24 barils de fl. 18 1/8; on a payé fl. 15 1/2 pour la potasse de Russie.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 7 août.

Dette act. 59 1/2 60 59 3/4 Différée, 1 3/16 1 1/4. Bill. de chance, 25 1/4 3/4 3/8. Synd. d'amort., 4 1/2 99 3/4 100 99 7/8. Rentes remb. 90 90 1/4 1/8. Lots de, 69 70. Act. de soc. de comm. 102 1/2 103 102 3/4.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 8 août.

La rasière de froment, récolte de 1824, prix moyen.	fl. 5 01 c.
» » récolte de 1825, prix moyen.	fl. 5 11 c.
» de seigle, récolte de 1824, prix moyen.	fl. 3 08 c.
» » récolte de 1825, prix moyen.	fl. 3 62 c.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 8 au 9 août.

Naissances : 8 garçons, 11 filles.

Décès : 10 garçons, 8 filles, 4 hommes, 5 femmes; savoir :

Pierre-Joseph Stronard, âgé de 88 ans, sans prof., rue Hocheporte, n. 96, veuf d'Agnès Deciplet.

Jean-Guil aume Defayen, âgé de 65 ans, fabricant de boutons, rue sur la Fontaine, n. 112, époux de Marguerite Ledent.

Jean Gerard Dupont, âgé de 27 ans, briquetier, faub. Ste-Walburge, n. 35, célibataire.

Louis-Joseph Deprez, âgé de 58 ans 4 mois, propriétaire et conseiller de régence, rue Saint-Hubert, époux de Marie-Hélène-Victoire Damave.

Marie-Marguerite L'honneur, âgée de 36 ans, sans prof., rue Pierreuse, épouse de Jacques-Joseph Rocour.

Catherine Donnay, âgée de 56 ans, cultivatrice, rue Fraguée, épouse d'Andre Gilot.

Marie-Marguerite-Josephine de Bailly, âgée de 53 ans, rentière, rue Jonfosse.

Marguerite Falise, âgée de 44 ans, aubergiste, faub. Ste-Marguerite, épouse de Guillaume Drappier.

Marie-Catherine-Joseph Ponçolet, âgée de 28 ans, couturière, rue Mont St.-Martin, épouse de Pierre-Denis Sotiau.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A l'ancienne maison François J. J. Simonis, sise rue du Station, n° 207, belle et grande cave à louer, propre à y mettre 40 pièces de vin en bouteilles, et 50 à 60 en cercle. S'adresser au bureau de cette feuille.

A VENDRE

Une belle et grande maison, sise rue Agimont, près le nouvel hôtel du gouvernement, à Liège, construite presque à neuf, et dans le meilleur état possible, avec jardin, cour, remise et écurie. L'acquéreur aura pour le paiement toutes les facilités désirables. S'adresser chez M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n° 784, à Liège.

(487) Vendredi prochain, 12 août 1825, à dix heures du matin, le bureau central de bienfaisance de Liège, exposera en location aux enchères, au local de ses séances, maison des Pauvres-en-Île, rue Vinave-d'Île, une maison en bon état, sise rue Table-de-Pierre, n° 514, à côté de l'hôtel du gouvernement.

S'adresser au notaire DUSART, pour connaître les conditions.

(488) Le 16 août courant, à deux heures de relevée, le notaire DUSART vendra au n° 581, rue Souverain-Pont, deux chevaux, deux voitures, une bironge, un cabriolet, des harnais et autres objets.

14,000 f. à placer sur hypothèques. S'adresser au notaire DUSART ou au n° 397, rue Neuve, derrière le Palais.

A louer de suite une maison bâtie à la moderne, avec un grand verger, pompe, citerne, etc. sise rue Lulay-des-Fèves, n° 75. S'adresser pour les conditions au n° 41, rue Vinave-d'Île.

A louer dès à présent une très belle maison de commerce située rue du Pont, n° 908. S'adresser n° 883, même rue.

() A vendre une Maison, en bon état, contenant deux pièces par terre, deux en haut, cave, grenier, citerne et bâtiment derrière, située sur la Fontaine, n° 108, à Liège. S'adresser au notaire DELVAUX.

() En vertu d'un jugement rendu par requête par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 23 mars 1822, y enregistré le 26 dito, il sera procédé par le ministère de maître DUSART, notaire, devant M. Bouhy, juge de paix des quartiers de l'Ouest et Sud réunis de la ville de Liège, en son bureau sis rue de la Plate-Pierre, n. 693, le lundi cinq septembre présente année, à deux heures de relevée, à la vente à l'enchère, sur la mise à prix de deux mille florins du royaume, d'une maison cotée 521, consistant en une boutique, trois pièces au rez-de-chaussée, quatre grandes chambres, deux greniers, deux caves, une cour et deux issues, située en la commune de Liège, au faubourg Saint Gilles, joignant à MM. Viot et Coppeneur.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges et conditions de la vente, au bureau de M. le juge de paix susdit ou en l'étude dudit notaire, sise rue Féronstrée, n° 569, à Liège et chez maître FABRY, avoué, rue des Célestines, numéro 675 2^e bis, au prédit Liège.

132^e LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Suite du tirage de la 6^e Classe.

37 ^e liste. Prix de 10,000 florins, n°	27,734.
39 ^e " " " 1,000 " "	24,672, 10,318, 8,956.
40 ^e " " " 1,000 " "	30,988, 25,380.
42 ^e " " " 1,000 " "	25,742.
44 ^e " " " 1,000 " "	12,480, 32,312.
45 ^e " " " 1,000 " "	32,175, 23,706, 14,585.
46 ^e " " " 100,000 " "	7,041.
" " " 1,000 " "	11,396.
48 ^e " Prime de 5,000 " "	33,756.

Plus, les n°s 33004, 5, 21, 38, 30397, 14849, 14228.
Prix fixé de la location pour la 5^e semaine : fl. 52.

Le collecteur, D. MATHIAS.

Ch. Auguste JUDON, enseignant depuis deux ans les langues hollandaise et latine, au pensionnat dirigé par M. l'abbé Raes, en Bor-sous-Argenteau, prévient les jeunes-gens qui désirent s'appliquer à l'étude de ces langues, qu'à dater du premier septembre prochain, il commencera un cours de hollandais; et donnera des répétitions de latin. Il choisira, à cet effet, les heures qui ne seront pas employées aux études du collège. Son local est place de la Comédie, n° 791. S'adresser, en attendant, pour se faire inscrire, à Mr. Ad. JUDON, rue Basse-Sauvenière, numéro 807.

() Mercredi 17 août 1825, à deux heures de relevée, il sera procédé par M. DELONCIN, à la maison enseignée de la Cloche, n° 890, rue du Pont, à la vente des meubles suivants: lits, matelats, linges, garde-robes, commodes, horloge sonnante avec sa caisse, tables, chaises, bois de lits, batterie de cuisine et autres objets. Le tout argent comptant.

Lambert CORBUSIER, tailleur, domicilié rue Ste. Ursule, numéro 895, prévient le public que son fils François Corbusier, ayant quitté la maison paternelle, il ne reconnaîtra aucune dette qu'il pourrait contracter. L. CORBUSIER, père.

On demande une servante munie de bons certificats. S'adresser rue Gerardrie, n° 630.

(493) Le vingt-trois août courant, à dix heures du matin, le syndic définitif à la faillite du Sr. Max. J. Vincent, ci-devant négociant, à Liège, à ce autorisé par M. le juge-commissaire, fera vendre aux enchères publiques par le ministère de M. DUSART, notaire à ce commis, et par devant M. le juge-de-paix du canton de Limbourg, chez le Sr. Jean-Nicolas Hendrick, aubergiste, à Dolhain-Limbourg, une petite ferme contenant six bonniers et demi, située à Masarynen, commune de Baelen, provenant du Sr. Jean-Pierre Houbie et par lui occupée, lequel en rend 259 fls. 88 cents, ou 550 francs, en sus de toutes contributions quelconques.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente au bureau de ladite justice du canton de Limbourg, ou en l'étude du notaire DUSART, sise à Liège, rue Féronstrée, n° 569.

Vente d'immeubles pour sortir de l'indivision.

Mercredi 31 août 1825, à dix heures du matin, les enfants et représentants de feu M. Aubin-Joseph Sauvage, feront exposer en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, et adjudger définitivement même au-dessous des mises à prix, devant M. le juge-de-paix du canton de Verviers, par le ministère du notaire LYS, en sa demeure, à Verviers, province de Liège, les immeubles suivants qui jusqu'à présent étaient restés dans l'indivision.

1^o La ci-devant commanderie de Fouron-Saint-Pierre, avec château, fermes, moulin, étangs, jardins, prairies, terres arables, le tout situé communes de Fouron St-Pierre et Fouron St-Martin, au canton d'Aubel, province de Liège. Cette terre est située à une lieue et demi de la Meuse; la rivière de Woot y prend sa source, et fait immédiatement tourner le moulin. Elle alimente les étangs qui sont très poissonneux; les plus belles truites y abondent.

Les bâtimens étant considérables sont propres à former divers établissemens. Un second coup-d'eau peut être utilisé.

Elle présente une étendue de cinquante bonniers de Pays-Bas.

2^o La ferme de Bockrack, commune de Genck, district de Hasselt, province de Limbourg, consistant en bâtimens de maître, bâtimens d'habitation et d'exploitation pour le fermier, jardins, étangs, prairies, terres arables, bois de haute futaie et taillis, pépinière, broussailles, bruyères; le tout présentant une étendue de 473 bonniers des Pays-Bas.

38 bonniers de prés, jardins et terres arables entourent les bâtimens de la ferme; les étangs présentent une superficie de 31 bonniers.

Il y a 55 bonniers de bois de haute futaie et taillis, dans lesquels on compte 3400 chênes et 1600 sapins, propres à tout usage, par la hauteur et grosseur, il y a en outre une pépinière de sapins de 12 à 15 ans de deux bonniers et demi, et 34 bonniers de broussailles; enfin 8 bonniers de prairies première classe, situées sous Dypenback et Hasselt, arrosées par le Demer, font en outre partie de cette ferme et peuvent former une exploitation distincte.

Ces biens sont libres de charges quelconques. Les conditions de la vente présentent sûreté et facilité aux acquéreurs.

La carte figurative de la propriété de BOCKRACK, est déposée en l'étude dudit notaire, et à Bruxelles chez M. RITTEWAT SAUVAGE, section 5, n. 354. S'y adresser pour plus amples renseignements.